

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CEDAGE-AIN
DU 30 NOVEMBRE 2020 A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt le 30 novembre à 10 heures, les Membres du bureau du CEDAGE-AIN se sont réunis dans les locaux du Cedage de l'Ain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport d'activité du Conseil d'Administration du Cedage-Ain
- Dépouillement des votes des Membres de l'Association pour renouvellement des Administrateurs
- Dépouillement des votes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale
- Résultats des votes.

Etaient présents : Madame Marie-Pierre LACOMBE,
Messieurs Daniel SICAUD, Marin MARECHAL, Michel BERRY, Frédéric MARIE, Eric BONNAT,
Christian ZURCHER, ainsi que les salariés du Cedage de l'Ain.

L'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2020 est présidée par Monsieur Daniel SICAUD.
Monsieur Le Président, Daniel SICAUD, donne lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration annexé au présent procès-verbal.

Conformément à l'article 19 de nos statuts, les documents (comptes financiers, rapport des censeurs, budget prévisionnel), ont été mis à disposition sur le site : cedageain.fr

Cette année, conformément aux dispositions prises par le Gouvernement suite à la crise sanitaire, le vote pour renouvellement des Administrateurs ainsi que le vote des résolutions ont été effectués par correspondance.

210 retours ont été constatés : 176 votes d'adhérents et 34 votes de Correspondant et Fondateurs.

Trois registres ont été établis :

- Pour les Membres du collège « CORRESPONDANTS »
- Pour les Membres du Collège « ADHERENTS »
- Pour les Membres du Collège « FONDATEURS »

Ont été désignés pour procéder aux opérations de dépouillement du vote :

- Pour le Collège « CORRESPONDANTS », « FONDATEURS »:
Mesdames Marie-Pierre LACOMBE et Danièle DELAYE
- Pour le Collège « ADHERENTS » :
Mesdames Joe PERRIN, Laurence CURT et Mr Frédéric MARIE
- Pour le « VOTE DES RESOLUTIONS » :
Messieurs Daniel SICAUD et Eric BONNAT

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

Assemblée Générale du 30 novembre 2020 à huis clos

1ère RESOLUTION :

Les membres du CEDAGE AIN votant par correspondance à l'assemblée générale du 30/11/2020, statuant sur l'activité de l'exercice du 01/07/19 au 30/06/20, approuvent les termes du rapport d'activité présenté et la gestion du Conseil d'Administration. Ils donnent quitus aux Administrateurs.

Résultat :

POUR	ABSTENTION	CONTRE	BLANC OU NUL
190	10	1	9

2ème RESOLUTION :

Après lecture du rapport des Censeurs, les membres du CEDAGE AIN votant par correspondance à l'assemblée générale du 30/11/2020 approuvent les comptes annuels du 01/07/19 au 30/06/20 qui leur sont présentés avec un résultat positif de 26105 €.

Résultat :

POUR	ABSTENTION	CONTRE	BLANC OU NUL
187	13	0	10

3ème RESOLUTION :

Les membres du CEDAGE AIN votant par correspondance à l'assemblée générale du 30/11/2020 décident d'affecter l'excédent de l'exercice, soit la somme de 26105 € au compte : réserves statutaires.

Résultat :

POUR	ABSTENTION	CONTRE	BLANC OU NUL
184	15	1	10

4ème RESOLUTION :

1. Les membres du CEDAGE AIN votant par correspondance à l'assemblée générale du 30/11/2020 approuvent le budget prévisionnel présenté au titre de l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021.
2. Ils ratifient les décisions du Conseil d'Administration du 05/10/2020, à savoir :
 - Appliquer une remise de 20 € HT sur les cotisations 2020 sous forme d'avoir, avec l'appel de cotisations qui débutera au 01/01/2021,
 - de fixer à 150 € HT le montant de la cotisation adhérents (BIC) appelée à compter du 01/01/2021 et à 120 HT la cotisation adhérents (BNC),
 - de maintenir à 115 € HT pour les entreprises relevant du registre d'imposition des BIC, et de 90 € HT pour les entreprises relevant du registre d'imposition des BNC, l'indemnité pour frais de suivi de dossier découlant de l'application de l'article 2 du règlement intérieur,
 - de maintenir à 46 € HT le coût de transfert de Centre, pour tout départ en cours d'exercice.

Résultat :

POUR	ABSTENTION	CONTRE	BLANC OU NUL
186	12	2	10

5ème RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 05 octobre 2020 a fixé le montant global maximum de l'indemnisation versée aux administrateurs du CEDAGE pour l'exercice 2020/2021 à 21000 € HT au titre de leur participation aux réunions de travail .

Résultat :

POUR	ABSTENTION	CONTRE	BLANC OU NUL
166	28	6	10

6ème RESOLUTION :

Les membres du CEDAGE AIN votant par correspondance à l'assemblée générale du 30/11/2020 prennent acte que des postes d'Administrateurs ont été déclarés vacants lors de la réunion du Conseil d'Administration du 05 Octobre 2020 conformément à l'article 12 de nos statuts :

Les administrateurs sortants sont :

- Au Collège Correspondants :**

Monsieur Laurent ROZIER

Monsieur Daniel SICAUD

- Au Collège Adhérents :**

Monsieur Jacky VIVANT

Les candidatures suivantes sont soumises au vote de la présente assemblée :

- Au Collège Correspondants : 2 postes à pourvoir**

Monsieur Laurent ROZIER (Administrateur sortant) **13 voix : NON ELU**

Monsieur Daniel SICAUD (Administrateur sortant) **32 voix : ELU**

Monsieur Hugues SERPINET **21 voix : ELU**

1 bulletin nul

- Au Collège Adhérents : 3 postes à pourvoir : 2 postes pour 2020 – 1 cooptation pour 2019 (durée restante du mandat 2 ans)**

Monsieur Jacky VIVANT (Administrateur sortant) **149 voix : ELU**

27 bulletins nuls ou blancs

L'ordre du jour de cette Assemblée étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce qui est ci-dessus, a été dressé procès-verbal qui est signé du Président et du Secrétaire.

Le Président,
Monsieur Daniel SICAUD



Le Secrétaire,
Monsieur Christian ZURCHER

